

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 47

Artikel: Le chardonneret de grand'mère
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

salons de lecture avec les journaux, les revues et les livres nouveaux de France, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie et d'Angleterre, salles de billards et autres jeux, café-restaurant, glacier de premier ordre, grande salle de concert et de fêtes, salle spéciale d'exposition pour les beaux-arts et l'industrie; un beau jardin entourant le Kursaal, avec tous les jeux de sport usités, un tir à la carabine et au revolver, une salle d'escrime et de gymnastique; supposez l'ensemble de ces installations animé par un excellent orchestre et une société élégante et choisie: ajoutez-y une scène où, l'été, le public pourra voir et entendre quelques-uns des grands artistes qui s'imposent à l'opinion, et vous aurez une idée exacte de ce que doit être, dans notre pensée, le Kursaal proprement dit.

La justice au Caire.

Un voyageur raconte ainsi ce qu'il a vu au Caire :

Ce que nous remarquâmes surtout dans cette première course, c'est la quantité d'oreilles et de nez qui manquaient aux visages que nous rencontrions, et qui donnaient aux braves gens mutilés de cette façon l'aspect le plus fantastique. J'interrogeai Mohammed sur cet étrange phénomène. Il me répondit que ces bons invalides étaient tout bonnement des pratiques du tribunal correctionnel du Caire. Cela demandait une explication.

Monsieur Massara, toujours officieux et causeur, nous la donna à l'instant :

Quand un vol a été commis et que le voleur est pris, ce qui arrive quelquefois, le *cadi* fait venir l'accusé, l'interroge, dresse sa procédure, et quand sa conviction est établie, ce qui est vite fait, il prend d'une main l'oreille du voleur, de l'autre un rasoir, et passe alors l'instrument entre sa main et la tête du prévenu; assez habituellement le résultat de cette manœuvre est que le morceau lui reste entre les doigts, et que le prévenu s'en va défermé d'une oreille.

On comprend combien un pareil procédé simplifie l'action de la police. Si un voleur déjà repris de justice commet un second vol, il n'y a pas de dénégation possible, à moins que l'oreille ne soit repoussée, ce qui est rare; alors on coupe l'autre.

Si le voleur est incorrigible, et qu'il retombe une troisième fois dans la même faute, le *cadi* s'en prend au milieu du visage, et coupe le nez comme il a coupé les oreilles. C'est alors aux bourgeois du Caire de se tenir pour avertis quand ils voient s'approcher d'eux une tête qui manque de ses accessoires.

Monsieur Massara finissait de nous donner cette explication, lorsque nous vîmes le *cadi*. Le *cadi* sort le matin sans prévenir où il doit se rendre; il prend son vol à travers la ville, et, suivi de ses exécuteurs, s'abat sur le premier bazar qu'il rencontre: là, il s'assied au hasard dans une boutique, vérifie les poids, les mesures, les marchandises, écoute la clameur publique, interroge le marchand pris en contravention; puis, sans avocat, sans juge et surtout sans retard, prononce l'arrêt, applique le châtiment, et se remet en quête d'un nouveau délinquant.

Les peines changent alors de caractère: on ne peut pas, malgré la ressemblance, traiter les marchands comme les voleurs, cela ôterait la confiance au commerce: aussi les condamnations sont-elles ordinairement: les plus douces, la confiscation; les modérées, la fermeture des boutiques; les sévères, l'exposition. Cette exposition se fait d'une manière toute particulière: on adosse le patient contre sa boutique, on lui fait lever les talons de manière que tout le poids de son corps porte sur la pointe des pieds, puis on lui cloue l'oreille contre sa porte ou contre son volet, ce qui lui donne l'air de faire des pointes à la manière d'Essler ou de la Brugnoli. Ce supplice

ingénieux dure deux, quatre ou six heures. Il est inutile de dire que le patient peut l'abrégé en pratiquant une déchirure, mais cela arrive rarement; les marchands turcs tiennent à leur honneur, et pour rien au monde ils ne voudraient ressembler à un voleur par l'absence du petit morceau d'oreille.

Je m'arrêtai devant un de ces malheureux qui venait d'être cloué à l'instant même; j'allais m'apitoyer sur son sort, lorsque Mohammed me dit que c'était un habitué, et que si je regardais ses oreilles de près, je les trouverais comme des écumoières. Cela changea complètement mes dispositions à son égard; il en avait encore pour sept quarts d'heure: c'était beaucoup plus qu'il ne m'en fallait pour faire son portrait.

Le boulanger, cloué par l'oreille, se tenait debout, raide et tout d'une pièce, sur l'extrémité des gros orteils, et près de lui, assis sur le seuil, le garde de l'exécution fumait une chibouque, dont la charge paraissait avoir été calculée sur le temps du supplice. Autour des deux personnages, un demi-cercle de curieux s'élargissait ou se rétrécissait, selon que de nouveaux arrivés s'en allaient. Nous primes place sur une des ailes, et je commençai mon travail.

Au bout de dix minutes, le boulanger, voyant qu'il n'y avait aucune pitié à attendre du public, parmi lequel d'ailleurs il reconnaissait peut-être quelques-unes de ses pratiques, se hasarda d'adresser la parole à son gardien :

— Frère, lui dit-il, une loi de notre saint prophète est que les hommes doivent s'entraider.

Le gardien ne parut avoir rien à objecter contre ce précepte, et continua tranquillement de fumer sa pipe.

— Frère, reprit le patient, m'as-tu entendu?

Le gardien ne donna d'autre signe d'adhésion qu'une large bouffée de fumée qui monta au nez de son voisin.

— Frère, ajouta celui-ci, l'un de nous deux pourrait aider l'autre, et être agréable à Mahomet.

Les bouffées de tabac se succédaient avec une régularité désespérante pour le malheureux, qui demandait autre chose.

— Frère, continua-t-il d'une voix dolente, mets une pierre sous mes talons et je te donnerai une piastre, — silence absolu, — deux piastres, — pause, — trois piastres, — fumée, — quatre piastres...

— Dix piastres (60 sous), dit le gardien.

L'oreille et la bourse du boulanger se livrèrent un combat qui se refléta sur sa physionomie; enfin la douleur l'emporta, et les dix piastres tombèrent aux pieds du gardien, qui les ramassa, les compta les unes après les autres, les mit dans sa bourse, posa sa chibouque contre le mur, se leva, et alla chercher un caillou gros comme un œuf de mésange, et le plaça délicatement sous les pieds de son voisin. (*Courrier de l'Europe*).

Le chardonneret de grand'mère.

Le *Petit Marseillais* raconte ce touchant épisode :

Il y a deux ou trois jours, vers 7 heures et demie du soir, une petite fille de neuf à dix ans, pâle et blonde, pauvrement mais assez proprement vêtue cependant, suivait toute triste et pensive les allées de Meilhan, tenant à la main une cage renfermant un chardonneret. L'enfant s'arrêta d'un air timide devant la Taverne Alsacienne où causaient, sur le pas de la porte, M. B..., le propriétaire de cet établissement, avec plusieurs habitués. L'un d'eux, que la physionomie à la fois intelligente et douce de la petite fille avait intéressé, lui demanda d'un ton bienveillant ce qu'elle entendait faire de cette cage. Toute rougissante et toute tremblante, elle s'approcha de son interlocuteur et lui dit à voix basse :

— Monsieur, c'est pour grand'mère !

— Eh ! quoi, mignonne, vous voulez vous débarasser de ce charmant petit oiseau ?

L'enfant essuya une larme en murmurant : Il chantait si bien pourtant !

Puis, se rapprochant davantage, elle ajouta :

— Mais grand'mère a si faim...

C'est pour grand'mère ! Grand'mère a faim ! Il y avait dans ces paroles, si simples et si émues, la révélation d'un drame intime, d'un de ces drames dont les personnages souffrent patiemment, obscurément, silencieusement.

M. B... est un homme bienfaisant ; mais, comme il a souvent été dupe de la part de nombreux solliciteurs, qui n'ont d'autre métier que celui de s'ingénier à attendrir les bonnes âmes sur des souffrances imaginaires, il ne donne qu'à bon escient.

— Où demeure votre grand'mère ?

— Rue de...

M. B... accompagna l'enfant à l'adresse indiquée. Là, il fut témoin d'un navrant spectacle. Une pauvre vieille femme gisait sur un grabat. C'était la grand'mère. Depuis deux mois, elle avait vu mourir successivement sa fille et son gendre. L'orpheline lui était restée, mais les modestes ressources s'étaient trouvées vite épuisées, et la bonne grand'mère était tombée malade par excès de travail.

Depuis 24 heures, plus un sou ! Plus un morceau de pain ! Et la petite fille, pour soulager grand'mère, avait résolu de vendre le chardonneret..., le chardonneret, la joie de la maison !

M. B..., avons-nous dit, est bienfaisant. Il a aussitôt ouvert largement sa bourse à ces pauvres déshérités de la fortune, qui, grâce à lui, sont maintenant à l'abri de la misère.

Et maintenant, joli petit chardonneret, tu peux encore redire ta chanson à grand'mère !

La valse.

Encore une douce illusion enlevée à ces chers voisins d'Allemagne, dit un journal français ; il paraît que la valse, cette reine des danses, n'a pas pris naissance, comme on le croyait, dans la blonde Germanie, car, d'après un manuscrit du douzième siècle, elle fut dansée pour la première fois à Paris, le 9 novembre 1178.

Elle était déjà connue en Provençe sous le nom de « Volta », le chant qui l'accompagnait était désigné par le titre de « Fallada ». Elle vint de Provençe à Paris, fut à la mode pendant tout le seizième siècle et fit les délices de la cour des Valois. Les Allemands l'adoptèrent ensuite, et la « Volta » provençale devint la « Valzer » germanique.

Un vieil auteur du seizième siècle a parlé, lui aussi, de l'introduction de la valse à la cour de France, le 9 novembre 1178, et blâmé sévèrement Louis VII d'avoir favorisé cette danse.

Une chemise par an.

Non content de ses succès dans les inventions électriques, M. Edison vient d'inventer une chemise faite exactement comme les chemises ordinaires, avec manchettes et faux-col séparés. Sa blancheur rivalise avec celle du plus beau linge, et l'inventeur la garantit immaculée pendant un an.

Le col, les manchettes et le plastron semblent avoir l'épaisseur et l'aspect ordinaire du linge fin.

Mais il n'en est rien, car chacune de ces parties de la chemise est composée de 365 couches superposées d'une matière excessivement mince et dont la fabrication est le secret de l'inventeur. Il y a donc une couche pour chaque jour de l'année, de sorte que celui qui porte une pareille chemise doit, chaque matin, saisir la couche supérieure salie de la veille et l'enlever comme une pelure. Après cela, on possède une chemise propre pour la journée.

On en a une demi-douzaine pour neuf dollars et demi, soit 45 francs. Nous devons ajouter que, pour les années bissextiles, la chemise Edison a 366 couches superposées, au lieu de 365.

Ces Américains pensent à tout ! Quel peuple !!!

Lo Coutéran pè Dsenéva.

On pàysan dè pè La Coûta, que sè tagnâi dâi z'avelhiès et qu'avâi treintè-duè bennès à son thélo, colàvè on eimpartiâ dè son mâ, po cein que y'a dâi dzeins que l'amont mi dinsè, tot coumeint y'ein a dâi z'auto que l'amont mi avoué la cire. On dzo que portavè veindrè pè Dzenéva on part dè pots de cé mâ colâ, recouvai dè papâi tot coumeint lè pots dè resegnâ, dut passâ à cein que lâi diont « l'octroi, » que l'est on espèce dè capita iò sè tagnâi on gabelou, que fasâi pâyî 'na tracasséri po tot cein qu'on apportavè dâo défrou.

Quand don noutron coo arrevâ à cé octroi, on lâi fe détatsi ti sè pots, quand bin l'assuravè que n'étâi que dâo mâ ; et lâi eût binstout 'na niôle dè motsès déveron que sè mettiront à câyî per dessus, que cein eingrindzâ lo gaillâ que sè mette à djurâ et à derè dâi gros mots ào gabelou, et que dut onco pâyî lo piâdzo à la hiauta gama, rappoo à sè résons.

Mâ quand vollie veindrè son mâ, nion ne se tsaillesse dè cllia coffiâ, et tot furieux, l'allâ portâ plieinte à n'on comisséro dè police, contrè lo gabelou qu'étâi la causa dè cein, et demandâ qu'on lâi reindè lo piâdzo que l'avâi pâyî.

Lo comisséro lâi repond que l'étâi bin fâtsi ; que lo gabelou avâi fé son dévâi, et que po lâi rebailli se n'ardzeint, lâi faillâi pas sondzi ; et po sè fèrè on verro dè bon sang ein s'amuseint dâo pàysan, lâi fe :

— Tot cein que pu fèrè por vo, c'est dé vo bailli la permechon dè tiâ totès lè motsès que vo fara pliési d'értèti, iò que vo lè reincontréyî, du que l'est clliaò pestès dè bêtes qu'ont fé lo mau.

Lo pàysan, que n'étâi pas nantset, et que vayâi que l'auto lo pregnâi po on tatipotse, sè peinsâ : « atteinds, vilhie roûta ! » et lâi fâ de n'air on pou bobet :

— Voudrà-vo avâi la bontâ dè mè bailli cllia permechon per écrit ?

— Ben se vo volliaî, se lâi repond lo comisséro, qu'avâi prâo mau à sè rateni dè recaffâ dè cé que pregnâi po on dadou, et lâi gribouillâ l'affèrè su on bocon dè papâi.

L'est bon. Quand lo pàysan a lo papâi et que vâo preindrè lo péclliet dè la porta po sailli que dévant, ye vâi 'na motse que sè va posâ su la frimousse dâo comisséro ; adon sein fèrè ni ion, ni dou, et sein que l'auto s'atteindè à rein, lâi tè fot 'na ramenâie su lo melon, po soi-disant tiâ la bête, que vouaïque lo comisséro étâi lè quatro fai ein l'ai.

— Revins lâi, ora, après mon mâ, tsaravouta dè motse, se fâ lo gaillâ !